



Recommandations de la Commission Mobilité 21 / Plan d'investissements sur 10 ans

L'association déplore le peu de place accordée au transport fluvial et souhaite que les études sur le projet Saône-Moselle.Saône-Rhin soient poursuivies et terminées en vue d'un débat public

L'association Seine-Moselle-Rhône, présidée par André ROSSINOT, exprime sa vive inquiétude quant à l'avenir du transport fluvial en France, alors que la Commission Mobilité 21 a exclu de ses priorités les principaux projets d'infrastructures fluviales et que le plan d'investissements à 10 ans, présenté le mardi 9 juillet n'a retenu, dans son volet « transport », que la mise à grand gabarit de la Seine amont entre Bray et Nogent. Pour André ROSSINOT, il est essentiel, dans une logique de croissance durable et de transition énergétique, de réaliser le projet Seine-Nord Europe, pour lequel une mission de reconfiguration a été mise en place, et de finir les études déjà bien engagées sur le projet Saône-Moselle.Saône-Rhin, afin d'organiser un débat public.

Un transport fluvial quasi-absent des recommandations de la Commission Mobilité 21, et représentant moins de 1 % du plan d'investissements à 10 ans

L'association Seine-Moselle-Rhône a pris connaissance du rapport de la Commission Mobilité 21 remis au Ministre chargé des Transports, de la Mer et de la Pêche, le 27 juin 2013, et regrette la faible place accordée au transport fluvial. Aucun projet de liaison fluviale n'apparaît dans le scénario 1 de la Commission Mobilité 21, tandis qu'en matière de desserte massifiée des ports maritimes, le recours aux voies navigables, malgré des projets au Havre et à Marseille, n'est même pas cité.

Le 9 juin 2013, le Premier ministre a présenté le plan d'investissements à 10 ans du Gouvernement. Le volet « transport » de ce plan d'investissement correspond au scénario n° 2 de la Commission Mobilité 21. Ce choix devrait permettre la mise à grand gabarit de la Seine amont entre Bray-sur-Seine et Nogent-sur-Seine : une bien maigre consolation pour l'ensemble de la filière fluviale qui se verrait ainsi attribuer moins de 1 % des investissements (230 M € sur un budget total de 28 à 30 Mds €).

Si le projet Seine-Nord Europe a été « exclu du périmètre d'analyse », en raison de son caractère européen et de la mission de reconfiguration présidée par le Député Rémi PAUVROS, l'association regrette que l'importance de ce projet, en termes de croissance et d'aménagement durable des territoires, n'ait pas été soulignée. Pour l'association, Seine-Nord Europe constitue la première pièce incontournable du maillage fluvial du territoire et de son raccordement à l'Europe fluviale du grand gabarit.

Une nécessité : finir les études déjà bien engagées sur le projet Saône-Moselle.Saône-Rhin

Quant au projet Saône-Moselle.Saône-Rhin, la Commission Mobilité 21 considère qu'il « *s'inscrit clairement dans une logique de réalisation de long à très long terme* ». Si l'association Seine-Moselle-Rhône convient que la réalisation de ce projet ne peut être envisagée qu'après 2030, elle ne peut accepter que ce classement aboutisse à un abandon des études en cours et réclame la poursuite et la fin de ces études déjà bien avancées sous la maîtrise d'œuvre de Voies navigables de France, et la tenue du débat public prévu expressément par la loi de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement du 3 août 2009.

Pour André ROSSINOT, Président de l'association, « *il est impensable que tout le travail engagé par VNF et les collectivités concernées l'ait été en pure perte. Il faut terminer les études afin de déterminer l'intérêt socio-économique de ce projet et son impact environnemental pour mieux envisager l'avenir sur des bases partagées. Tout stopper net est une aberration !* »

Par ailleurs, suite au séminaire gouvernemental sur « la France dans 10 ans » du 19 août dernier, il a été confié au Commissariat général à la stratégie et à la prospective la mission de rédiger un projet pour la France pour les 10 ans qui viennent. Pour l'association Seine-Moselle-Rhône, le développement du transport fluvial et l'interconnexion des principaux bassins de navigation européens doivent constituer un axe fort de cette réflexion sur 2 des 5 enjeux définis : « l'élaboration d'un nouveau modèle durable de croissance » et « un nouveau projet européen ».

Pour évoquer ces différents sujets, André ROSSINOT a demandé une entrevue à Frédéric CUVILLIER, Ministre délégué chargé des Transports, de la Mer et de la Pêche.

Rappel sur l'association « Seine-Moselle-Rhône »

Créée en 1999 et présidée par André ROSSINOT, ancien ministre et Président de la Communauté Urbaine du Grand Nancy, l'association Seine-Moselle-Rhône entend contribuer au développement du transport fluvial à travers le soutien aux politiques de modernisation du réseau navigable français et d'interconnexion des grands bassins français par des liaisons fluviales à grand gabarit. L'objectif à terme est de permettre la connexion des bassins de la Seine, du Rhin, de la Moselle, du Rhône et de la Saône au réseau fluvial européen à grand gabarit afin de doter la France d'un maillage fluvial performant, offrant aux entreprises une nouvelle compétitivité et aux territoires de nouvelles perspectives de développement durable.

Contact presse : Yann JOSSE - 01.44.56.09.56 - yjosse@alliantis.fr